

2013/5383 - Demande de subvention d'investissement auprès de la Région Rhône-Alpes pour la conception et le déploiement d'une offre d'ateliers numériques en direction des personnes en situation de handicap, au sein de dix espaces de la bibliothèque municipale de Lyon pour un montant de 18 840 euros. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 01/04/2013, p. 0803)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une deuxième délibération concernant une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour le déploiement d'une offre d'ateliers numériques en direction des personnes en situation de handicap.

Juste pour introduire ce rapport je voudrais rappeler que nous avons présenté et signé il y a quelques jours ici même à l'Hôtel de Ville la charte de coopération culturelle avec les 21 grands établissements culturels lyonnais. La culture, je le rappelle ici fortement, est un des axes forts de la politique municipale et elle a comme volonté de s'adresser à tous. Cette richesse que nous créons, nous souhaitons qu'elle soit toujours plus partagée par tous les territoires de notre ville, qu'elle participe à la construction de notre cité, comme à la réduction des inégalités, qu'elle soit au bénéfice de tous les publics quelle que soit leur situation sociale, leur âge, leur situation économique.

Cette richesse doit donc être au profit du plus grand nombre, c'est l'esprit de la charte de coopération culturelle que nous avons signée avec les partenaires que sont la Région, la CCI et l'Etat, et les 21 institutions et festivals. Cette charte, c'est la volonté qui est la nôtre et de chacun des signataires des institutions culturelles d'un engagement en faveur du public le plus large avec une volonté d'excellence, un engagement en faveur des 15 territoires prioritaires répartis dans la Ville, un engagement en faveur des publics en difficulté économique ou individuelle, que ce soit l'hôpital, les prisons, le handicap, un engagement en faveur de la diversité culturelle, de la construction de notre Ville.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les outils numériques permettent aux personnes handicapées de toutes formes de handicap de s'informer, s'exprimer, lire, échanger, créer des liens avec beaucoup plus de facilité. Les personnes handicapées sont souvent très équipées et toujours très intéressées par les technologies de pointe qui leur facilitent la vie.

La Bibliothèque municipale de Lyon a investi des moyens importants depuis 2003 pour offrir à ses 10 espaces numériques, répartis sur tout le territoire, un équipement informatique spécialisé et pour permettre aux animateurs de ces espaces d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques, nécessaires à l'accompagnement des usagers en situation de handicap.

Pour développer son offre de services, la Bibliothèque a répondu à l'appel à projet 2013 de la Région Rhône-Alpes sur cette thématique et cette délibération nous propose d'approuver l'appel à subvention pour 18.840 €. Il faut savoir que la Bibliothèque de Lyon et ses espaces numériques font référence en Rhône-Alpes et peuvent servir d'exemple.

Mon intervention a pour but de souligner la qualité et la variété de nos actions culturelles en direction des personnes handicapées, et en particulier le beau travail réalisé par les bibliothèques municipales. Nos bibliothèques accueillent des personnes handicapées en individuel mais aussi en groupe, avec l'ASSAGA qui est une association pour adultes en souffrance physique, le Cercle lyonnais des sourds, le Centre d'accueil de jour de Moncey, le Centre de réadaptation des Massues, le Collectif Handicap du 9^e, et la Bibliothèque a la volonté d'élargir encore ses contacts.

Six espaces numériques disposent d'ordinateurs adaptés aux personnes déficientes visuelles ; les personnes aveugles peuvent utiliser des logiciels de reconnaissance vocale ou des scanners qui transcrivent oralement les documents imprimés ; les personnes sourdes ou les personnes ayant une insuffisance moteur cérébrale utilisent de plus en plus des tablettes tactiles, avec peu d'apprentissage et faciles à pratiquer avec un seul doigt ; cette délibération propose justement d'en acheter plus ; le bibliobus ou le portage à domicile réduisent les déplacements de certains ; des collections de livres audio, de livres à gros caractères, de documents en braille, sont mis à disposition ; des animations en langue des signes français sont organisées, etc...

J'ajoute que nous avons voté aussi la gratuité de l'accès à tous nos musées et aux bibliothèques pour les personnes handicapées et leur accompagnateur.

Les théâtres proposent des pièces sur-titrées ou avec audio guide ; des événements, comme les Nuits sonores, prévoient des dispositifs adaptés, comme des planchers vibrants pour les personnes sourdes ; des ballades dans la Fête des Lumières accueillent chaque année environ 150 personnes handicapées, etc...

On parle aujourd'hui de l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les activités urbaines et humaines. Je remercie les équipes de nos bibliothèques, de l'événementiel, de toutes nos institutions culturelles, ainsi que mon Collègue Adjoint, Georges Képénékian, pour leur disponibilité et leur engagement dans cette amélioration importante de la vie des personnes handicapées.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)